

PLONÉVEZ-PORZAY

Extension de la porcherie : premier feu vert pour Eau et Rivières

● Au terme d'une audience, ce jeudi 19 janvier 2023, le tribunal administratif de Rennes s'est prononcé sur l'extension de la porcherie de Plonévez-Porzay, estimant que l'arrêté du préfet du Finistère était « illégal, au regard de la sensibilité environnementale du milieu d'implantation du projet (...) ». Le rapporteur public a donné raison à Eau et Rivières de Bretagne », a indiqué l'association dans un communiqué.

La décision de justice attendue d'ici mi-février

En 2018, l'exploitant, Pascal Colin, avait déposé un dossier auprès de la Préfecture du Finistère, pour obtenir l'extension de son élevage porcin. Le projet, validé en 2019, n'aurait pas fait l'objet d'une « évaluation environnementale », suscitant l'ire de Baie de Douarnenez environnement et d'Eau et Rivières de Bretagne.

« Cette augmentation s'est accompagnée d'une sérieuse aggravation de la quantité d'effluents à épandre, risquant d'imposer aux milieux naturels une pression azotée trop importante et dont les conséquences n'ont pas été appréhendées », précise l'association qui s'était également opposée au projet d'extension d'une porche-

rie, à Plomodiern, en obtenant du rapporteur public l'annulation de l'arrêté pour vice de procédure.

Une bonne nouvelle qui ne constitue pas pour autant une victoire, rappelle Thomas Thellier, juriste au sein de l'association : « C'est un bon éclairage mais pas encore un feu vert définitif. Pour le moment, le rapporteur public s'est seulement prononcé auprès du tribunal. La décision de justice devrait tomber d'ici la mi-février », indique-t-il.



Le tribunal a considéré l'arrêté du préfet comme « illégal au regard de la sensibilité environnementale du milieu d'implantation du projet », un premier signal favorable pour Eau et Rivières de Bretagne. Photo d'illustration Le Télégramme